

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 NOVEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 18 novembre 2021 sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Fabien BOSC, Madame Elodie COSAERT, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET.

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Daniel GUIGONNET pouvoir à Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES ;  
Madame Rima Sophie GHADBAN ; Monsieur Pascal DUMONT ; Madame Emilie POUJOL ;  
Monsieur Olivier SCARSETTO.

## ***ORDRE DU JOUR***

**Nomination du Secrétaire de Séance**

Le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, en prenant la liste des conseillers par ordre alphabétique, désigne à l'unanimité Monsieur Michel PLAIGNAUD comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2021**

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu du Conseil municipal du 21 octobre dernier.

**Compte rendu des décisions prises par le Maire**

**Le 11 octobre 2021** : Décision de signer un contrat d'entretien minimum pour des ascenseurs situés au Grand Balcon 7, rue Henri Coudert et à l'école maternelle « Le Petit Prince » 6, rue Henri Coudert à Margency (95580) avec la société OLEOLIFT Joseph Paxton – ZAC Parc du Bel Air – Bat A 77164 FERRIERES EN BRIE, pour une durée de trois ans à compter du 1/11/2021. Le montant de la prestation s'élève à 2 512,87 € HT soit 3 015,44 € TTC.

**1 – Modification de la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 21 octobre 2021 : Cession à SNL-PROLOGUES du 3 rue Louis Muret pour réalisation de 5 logements PLAI**

Par délibération n°9 du Conseil Municipal du 21 octobre, le Conseil a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à céder à l'Association SNL la parcelle AB 138 à l'euro symbolique et de signer toutes pièces s'y rapportant.

Suite à l'envoi de cette délibération, l'Association Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL) a demandé que soit remplacé la mention « L'association Solidarités Nouvelles pour le logement (SNL) » par SNL-PROLOGUES. C'est SNL-PROLOGUES qui a

l'agrément de Maîtrise d'ouvrage d'insertion et qui porte les opérations de création de logements des associations SNL.

Monsieur Fabien BOSC souhaite savoir où en est le compteur des logements sociaux de la commune sur la triennale 2020-2021-2022 et quels sont les engagements de la triennale 2023-2024-2025.

Monsieur le Maire précise que cela est hors sujet mais qu'il va tout de même répondre. Pour le chiffre de la triennale actuelle il précise que cela relève des engagements de l'ancienne mandature, vous devez donc en connaître les éléments. Mr LASMARRIGUES peut-il répondre à Mr BOSC ?

Puisque vous ne semblez pas avoir les éléments, je vais quand même répondre à cette question par souci d'ouverture et de transparence et vous faire la même réponse qu'au précédent conseil municipal puisque vous avez déjà posé la même question : L'engagement, pour la triennale 2020, 2021, 2022 était de 73 logements sociaux, objectif qui a été ramené à 45 logements en raison des réalisations de la triennale précédente. Pour la triennale 2023, 2024, 2025, la loi devant être redéfinie fin 2022 pour savoir comment atteindre les 25%, la trajectoire ne peut donc être prévisible pour l'instant. Monsieur le Maire essaiera grâce à sa trajectoire sociale de tendre au 25 % attendu de logements sociaux mais qu'il conviendra certainement obtenir des services de l'Etat une triennale supplémentaire 2026-2028 pour y arriver.

Monsieur le Maire met au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à modifier la délibération n°9 du Conseil Municipal du 21 octobre dernier en ce sens.

## **2 - Création d'un poste d'Attaché contractuel (emploi non permanent -Affaires juridiques)**

Afin de pouvoir créer un service chargé des affaires juridiques :

- Assurer une veille juridique adaptée ;
- Anticiper et suivre les évolutions législatives et réglementaires liées aux missions de service public de la Collectivité ;
- Réviser et rédiger des contrats, actes et arrêtés ;
- Assister la Collectivité dans la gestion des précontentieux ainsi que des contentieux ;
- Accompagner les services et les composantes de la Collectivité ;
- Défendre la vision de la collectivité qu'il représente, dans les procédures d'aménagement en vue de développer le territoire de façon cohérente et d'améliorer le cadre de vie des habitants (contraintes réglementaires et volontés de projets)
- Participer et faciliter la réflexion et le débat au sein des instances et des groupes de travail
- Participer à la rédaction du corpus réglementaire et documentaire

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires ou des questions.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES demande s'il est vraiment indispensable de se doter d'un attaché chargé des affaires juridiques alors que l'on s'en est passé jusqu'à maintenant. Pour lui, cela représente une inflation des charges de personnel et c'est pour cela qu'il est défavorable à cette création de poste.

Prenons exemple sur les arrêtés qui n'ont jamais nécessité de personnel supplémentaire pour être rédigés et que de toute façon ces arrêtés sont visés par le service de contrôle de la légalité de la préfecture qui nous avertit de toute illégalité et que pour la gestion des contentieux juridiques, il ne faut pas oublier que ces contentieux provenaient de personnes autour de cette table.

Monsieur le Maire répond Oui c'est justifié. Mais qu'il ne faut pas confondre inflation et effectifs. L'inflation s'est déjà produite. Il précise qu'en 2014 le taux de charge du personnel était de 55 %, de 57,74 % en 2015 pour arriver à 61.34 % en 2018 et qu'en 2020 il est de 61,40 %. Il a donc stabilisé le chiffre de 60 % comme en 2018. Il y a eu une augmentation de l'effectif de personnes travaillant à la Mairie tout en recrutant des contrats PEC pour remplacer les départs ce qui génère des remboursements de charge et donc contribue à la maîtrise des dépenses en personnel qui restent à 60 % donc au même niveau qu'en 2018. Margency est une des communes du Val d'Oise ayant le plus de PEC soit 5. Cela permet d'avoir une marche de manœuvre. De plus, la Mairie a développé un partenariat avec l'université Paris XII qui nous propose des stagiaires pour des périodes de 6 mois. Enfin, Oui un poste spécialisé dans la compétence juridique est nécessaire dans une Mairie comme la nôtre.

Après en avoir délibéré, 3 voix contre ( Messieurs Fabien Bosc, Daniel Guignonnet, Jean Bernard Lasmarrigues), 15 voix pour, le conseil Municipal autorise la création d'un poste d'Attaché contractuel (emploi non permanent, chargé des affaires juridiques) à compter du 2 décembre 2021.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a reçu aucune question orale.

Il donne plusieurs informations :

Label Ville Prudente : Il est allé hier avec Monsieur Bernard GLENAT recevoir le Label Ville Prudente qui est un Label délivré par l'Association de la Prévention Routière qui se déplace sur la Commune et qui obéit à un certain nombre de critères (apaiser la circulation, sécurité, concertation avec les utilisateurs...).

Futur Composteur : une réunion d'information se déroule le samedi 20 novembre en Mairie avec le Syndicat EMERAUDE et demain au niveau des classes de l'école élémentaire.

La Forêt MIYAWAKI : un intervenant se déplace demain dans les classes de l'école élémentaire afin de présenter la méthode MIYAWAKI (mini forêt).

Marché de Noël : Il se déroulera les 4 et 5 décembre de 10 heures à 18 heures dans le Parc de la Mairie (structures gonflables gratuites pour les enfants, vin chaud, confiture...) et en Mairie (bijoux, ...). Le lancement des Illuminations de Noël se fera le vendredi 3 décembre à 17 heures dans le parc de la Mairie .

Café Philo : 2 décembre « Avons-nous besoin de craindre l'incertitude »

Spectacle 5 décembre : « Mille feuilles » spectacle dans l'obscurité dans la Salle du Rideau Rouge

7 décembre : Spectacle pour les enfants aux écoles

11 et 12 décembre : Concert de l'Association Arabesques dans la Salle du Rideau Rouge

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.

Le Maire  
Thierry BRUN

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Michel PLAIGNAUD